

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID : 001-210103479-20250107-2025009-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-009

Séance du 07 Janvier 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 23/12/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 23/12/2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à M. Baptiste COLLET

M. Jean DA COSTA a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Marché – Aménagement et sécurisation Chemin du Renard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 9 juin 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal données au Maire

Délégations données au Maire par le Conseil Municipal – L 2122-22 CGCT

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services et des accords-cadres jusqu'à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants si ceux-ci ne dépassent pas les 15% du marché de base, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ne peut pas s'appliquer.

Le conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à préparer et à passer un marché de travaux (Marché à procédure adaptée) pour les travaux d'aménagement et de sécurisation prévus chemin du Renard.

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire préparer et à passer le marché de travaux nécessaire aux travaux d'aménagement et de sécurisation prévus chemin du Renard.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cette procédure.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

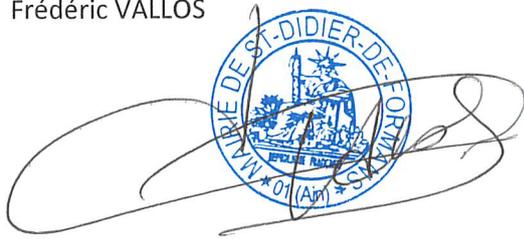
ID : 001-210103479-20250107-2025009-DE



- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC

Ainsi fait et délibéré
le 07 janvier 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Jean DA COSTA

